

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 25 MAI 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 38
 Pouvoirs : 12
 Votants : 49

Date de convocation et d'affichage :

16 mai 2023

Numéro :

D20230525_128

Objet :

 Base de loisirs La Nizière –
 publication d'un avis d'appel à manifestation d'intérêt pour la gestion du snack
 15 juin au 31 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	S. PERI
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	F. MARECHAL
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	JM. GAUTHIER
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	S. GAUTIER
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
	Patricia	ALLOUCHE		x	E. ESCRIVA
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	C. CURNILLON
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes souhaite organiser une procédure de sélection pour autoriser l'occupation temporaire de son domaine public sur le site de La Nizière - 178, route de la Nizière - 01320 Saint-Nizier-le-Désert.

1) Contexte :

La CCD a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation de son domaine public pour la gestion du snack de la base de Loisirs La Nizière située à Saint-Nizier-le-Désert.

La CCD est susceptible de donner suite à cette demande d'occupation du domaine public afin de permettre le fonctionnement de ce snack en attendant la conclusion d'un contrat de DSP début 2024 et notamment durant la saison estivale 2023.

Par conséquent, et conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, tout porteur de projet concurrent pour la gestion d'un snack intéressé par l'occupation de l'équipement concerné pourra

se manifester dans les délais qui seront précisés dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt qui sera publié par la CCD. Cet appel à manifestation d'intérêt concurrent vaudra aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise à l'article L. 2122-1-1 du même code.

2) Caractéristiques administratives de l'autorisation d'occupation temporaire :

- **Objet :** Exploitation et maintenance d'un snack à Saint-Nizier-le-Désert.
- **Adresse :** La Nizière- 178, route de la Nizière - 01320 Saint-Nizier-le-Désert.
- **Type d'autorisation :** autorisation temporaire du domaine public. Elle sera formalisée par une convention conclue entre les parties qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.
- **Durée :** du 15 juin au 31 décembre 2023.

3) Délai et procédure de dépôt des candidatures :

- **Type de procédure :** convention d'occupation du domaine public, conformément aux articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.
- **Date limite de réception des candidatures :** deux semaines à compter de la publication de l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt.
- **Modalités de dépôt des candidatures :** Le dossier de candidature devra être déposé à l'adresse électronique suivante : marchespublics@ccdombes.fr
- **Contenu du dossier de candidature :** Le candidat devra présenter un dossier comprenant les documents suivants :
 - Un courrier de présentation du candidat et de son intérêt à présenter ce type de projet ;
 - Des justificatifs de sa capacité économique et financière ;
 - Une note présentant l'activité du candidat sur le secteur de l'exploitation/maintenance de snacks ou restaurants ;
 - Un mémoire méthodologique et technique présentant le projet dans ses différents aspects : technique, économique et organisationnel.

4) Critères de choix :

La CCD procèdera à une sélection selon les critères suivants :

- Cohérence de la proposition avec le site et les attentes du territoire ;
- Faisabilité économique du projet ;
- Qualité des prestations proposées ;
- Pertinence de l'organisation.

Les candidats seront informés que la CCD se réserve le droit d'entamer une négociation avec les candidats et de ne pas donner suite au projet.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De publier un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de signer une Autorisation Temporaire d'Occupation du Domaine Public pour exploiter et entretenir le snack situé sur la Base de Loisirs La Nizière,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 1 abstention :

- **De publier** un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de signer une Autorisation Temporaire d'Occupation du Domaine Public pour exploiter et entretenir le snack situé sur la Base de Loisirs La Nizière,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 25 mai 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

